



Platanthère à gorge frangée



Platanthère de Shriver



Matteucie fougère-à-l'autruche

PHOTOS: LM LANDRY

Figure 18. **Espèces à statut particulier**

Tous les peuplements forestiers sont en contact avec un plan d'eau, un cours d'eau ou un milieu humide. Ils jouent un rôle dans la protection de l'eau de surface. Une espèce candidate à la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (la platanthère de Shriver) a été repérée dans un des peuplements forestiers. La présence de l'espèce est peu commune, mais les spécimens dénombrés lors de l'inventaire n'étaient pas suffisants pour permettre l'appellation de forêt refuge.

Milieus humides et aquatiques

Les milieux humides ont été délimités à partir de l'interprétation des photographies aériennes et par l'utilisation de la méthode botanique experte lors des visites de terrain. La typologie des milieux humides a été validée sur le terrain. L'épaisseur de la matière organique a été mesurée lors de sondages à la tarière hollandaise. Les validations de terrain ont permis de caractériser les milieux humides selon les critères élaborés par le MDDEP.

L'inventaire a permis de recenser deux marais, un marécage arbustif et arborescent ainsi qu'une tourbière ombrotrophe en périphérie du lac Fripon. L'étang Bellevue représente une surface d'eau au centre du marais. Tous les milieux humides sont reliés à un plan d'eau: la tourbière et le lac Fripon, l'étang Bellevue et les marais, le cours d'eau intermittent et le marécage. Deux espèces menacées ou vulnérables ont été observées dans les milieux humides. Ce sont la platanthère à gorge frangée et la matteucie fougère-à-l'autruche. Cette dernière est désignée vulnérable à la récolte commerciale. Les espèces à statut particulier sont représentées sur la figure 18.

Le tracé des cours d'eau réguliers et intermittents a été validé sur le terrain. La ligne des hautes eaux a été déterminée, et sa position a été enregistrée avec un appareil de positionnement géographique. Les conditions de l'hydrologie de surface, le sens de l'écoulement et les liens unissant les milieux humides et aquatiques ont été validés.

Carte de la caractérisation des milieux naturels

Les visites de terrain ont permis de statuer sur la valeur écologique des boisés en fonction des critères suivants: la rareté des peuplements, la richesse, la protection de la qualité de l'eau, l'intégrité et l'appropriation sociale. Ces critères sont extraits du *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec* (Service de l'environnement de la Ville de Québec, 2005). Quant aux milieux humides et aquatiques, les critères suivants ont été utilisés: la rareté relative, l'intégrité, la valeur écologique, les conditions de l'hydrologie de surface, le sens de l'écoulement ainsi que les liens unissant les milieux humides et aquatiques.

La méthode de pondération et l'attribution de la cote pour déterminer une valeur écologique faible, moyenne ou élevée ont été réalisées par le consultant et validées par la Ville de Québec. Cette méthode n'est pas détaillée dans le *Guide du promoteur*. Seuls les résultats sont utilisés.

Les milieux naturels recouvrent la superficie du terrain municipal sur sa presque totalité. L'analyse de la valeur écologique a fait ressortir un milieu de valeur écologique plus élevée représenté par la portion de la tourbière entourant le lac Fripon à la limite du lot de la Ville de Québec. Une valeur écologique moyenne a été attribuée aux milieux humides riverains et une valeur écologique faible aux milieux boisés. La carte de la proposition du plan de conservation (figure VI) représente à l'aide d'une trame de couleur, la valeur écologique faible, moyenne ou élevée des unités écologiques de référence.